LISTE À IMPRIMER ET À COCHER

Les affichages obligatoires d'un restaurant

Linkfo

Dehors, en salle, sur la carte et pour l'équipe : cochez chaque affichage une fois en place. Chaque ligne indique où l'afficher et son texte ou sa fiche officielle de référence.

Établissement : ..... Vérifié le : ..... Par : .....

	AFFICHAGE	OÙ	TEXTE DE RÉFÉRENCE
Prix, menus et cartes			
☐	01 **Menus ou carte du jour, avec leurs prix**	Dehors, pendant tout le service, au moins dès 11 h 30 et 18 h	Arrêté du 27 mars 1987 (fiche DGCCRF)
☐	02 **Prix de cinq vins, ou de cinq boissons couramment servies si vous ne servez pas de vin**	Dehors	Arrêté du 27 mars 1987 (fiche DGCCRF)
☐	03 **« Boisson comprise » ou « boisson non comprise »**	Sur chaque menu	Fiche DGCCRF « Restaurants »
☐	04 **Horaire d'un menu servi seulement à certaines heures**	Dehors ; aussi sur la carte pour un menu à prix réduit	Fiche service-public ; fiche DGCCRF « Restaurants »
☐	05 **« Prix service compris », quand un service est perçu**	Avec les prix affichés	Fiche DGCCRF « Restaurants »
☐	06 **Cartes et menus identiques à ceux de dehors**	Dedans, à la disposition des clients	Fiche DGCCRF « Restaurants »
☐	07 **Liste des boissons et leurs prix**	Dedans	Arrêté du 27 mars 1987 (fiche service-public)
☐	08 **Prix des boissons et plats les plus servis, avec leur contenance : café, demi pression, bouteille de bière, jus de fruit, soda, eau minérale, apéritif anisé, plat du jour, sandwich ; lettres d'au moins 1,5 cm**	Visibles de l'extérieur et en terrasse	Arrêté du 27 mars 1987 (fiche service-public)
☐	09 **Prix du couvert, si vous le facturez à un client qui partage le plat d'un autre**	Sur les menus et les cartes	Fiche DGCCRF « Restaurants »
Sur la carte : origine, fait maison, allergènes			
☐	10 **Origine des viandes (bœuf, porc, mouton, volaille)**	Sur le menu ou sur une affichette	Décret n° 2002-1465 du 17 décembre 2002, modifié par le décret n° 2025-141 du 13 février 2025
☐	11 **Mention ou logo « fait maison » : facultatif, mais encadré si vous l'employez**	En face de chaque plat concerné, ou à un seul endroit de la carte si tout est fait maison	Code de la consommation, articles L122-19 à L122-21 et D122-1 à D122-3 (fiche service-public)
☐	12 **Allergènes des plats**	Par écrit, à disposition des clients : menu, ardoise ou cahier	Règlement (UE) n° 1169/2011 ; Code de la consommation, articles R412-12 à R412-16
En salle : eau, alcool, tabac			
☐	13 **Possibilité de demander de l'eau potable gratuite**	Dans l'établissement	Code de l'environnement, article L541-15-10
☐	14 **Type de licence, si vous servez de l'alcool**	Sur une pancarte	Fiche service-public (texte non précisé)

	AFFICHAGE	OÙ	TEXTE DE RÉFÉRENCE
☐	15 **Affiche « protection des mineurs et répression de l'ivresse publique » (format A4)**	Au mur, selon le modèle officiel	Code de la santé publique, articles L3342-1 à L3342-4 ; arrêté du 17 octobre 2016
☐	16 **Étalage d'au moins dix bouteilles sans alcool, séparé des autres boissons**	Dedans, à la vue des clients	Code de la santé publique, article L3323-1
☐	17 **Panneau « espace sans tabac »**	Visible de l'extérieur, à chaque entrée et dans la salle	Code de la santé publique, articles R3512-2 à R3512-9 ; modèles : arrêté du 21 juillet 2025
☐	18 **Signalisation de l'interdiction de vapoter**	Dans les lieux de travail collectifs sans accueil du public ; en salle, le vapotage n'est interdit que si vous le décidez	Code de la santé publique, articles L3513-6 et D3513-1 à R3513-4 (fiche service-public)

Sécurité, accessibilité, salariés

☐	19 **Consignes de sécurité incendie : numéro des pompiers, adresse du centre de secours, premières mesures**	Bien en vue ; un plan à l'entrée en 5e catégorie si l'établissement est en étage ou en sous-sol, à chaque entrée en catégories 1 à 4	Arrêté du 25 juin 1980 (règlement de sécurité des ERP)
☐	20 **Registre public d'accessibilité**	Au principal point d'accueil accessible, éventuellement sous forme dématérialisée	Code de la construction et de l'habitation, article R164-6 ; arrêté du 19 avril 2017
☐	21 **Avec des salariés : inspection du travail, médecin du travail, secours d'urgence, numéro contre les discriminations, consignes incendie (liste selon l'effectif)**	Sur le lieu de travail, à un endroit facilement accessible (salle de repos, par exemple)	Code du travail (fiche service-public)

Avec un menu digital, rien ne disparaît. Un menu digital s'ajoute à ces affichages sans en remplacer aucun : selon la DGCCRF, le restaurateur ne peut pas passer uniquement par un QR code pour les affichages obligatoires.

Sources

Textes officiels cités

Arrêté du 27 mars 1987 relatif à l'affichage des prix ; décret n° 2002-1465 du 17 décembre 2002, modifié par le décret n° 2025-141 du 13 février 2025 ; code de la consommation, articles L122-19 à L122-21, D122-1 à D122-3 et R412-12 à R412-16 ; règlement (UE) n° 1169/2011 ; code de l'environnement, article L541-15-10 ; code de la santé publique, articles L3323-1, L3342-1 à L3342-4, R3512-2 à R3512-9, L3513-6 et D3513-1 à R3513-4 ; arrêté du 17 octobre 2016 ; arrêté du 21 juillet 2025 ; arrêté du 25 juin 1980 (règlement de sécurité des ERP) ; code de la construction et de l'habitation, article R164-6 ; arrêté du 19 avril 2017 ; code du travail.

Fiches officielles, consultées le 12/11/2026

DGCCRF, « Restaurants : droits et obligations des professionnels », écrite le 10/02/2025
economie.gouv.fr/dgccrf/les-fiches-pratiques/restaurants-droits-et-obligations-des-professionnels

Service-public, « Réglementation dans un bar ou un restaurant », F22387, vérifiée le 18/02/2025
service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F22387

Service Public Entreprendre, « fait maison », F32212, vérifiée le 12/12/2025
entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F32212

Service-public, allergènes à mentionner, F32192, vérifiée le 23/10/2025
service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F32192

Service-public, « Interdiction de vapoter », F35111, vérifiée le 20/07/2026
service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F35111

Service-public, « Interdiction de fumer », F160, vérifiée le 01/04/2026
service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F160

Service Public Entreprendre, sécurité incendie d'un ERP, F31684, vérifiée le 30/04/2025
entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F31684

Service Public Entreprendre, registre public d'accessibilité, F32873, vérifiée le 28/11/2025
entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F32873

Service-public, obligations d'affichage dans une entreprise, F23106, vérifiée le 08/07/2026
service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F23106

Cette liste résume les fiches officielles ci-dessus, en novembre 2026 ; elle ne remplace pas les textes en vigueur.